



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 avril 2021

**Objet de la délibération**

**ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTRÉE 2021**

Le vingt neuf avril deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt deux avril deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

André HARTEREAU à Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Madame Martine JOURDAIN désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2021.04.006**

## **ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2021**

**Rapporteur : Gwendal HENRY**

Dans le prolongement du décret du 27 juin 2017 qui permettaient aux Collectivités qui le souhaitent de déroger à la semaine de 4 jours 1/2, le Conseil Municipal, en concertation avec les instances de l'Education nationale, avait dans sa séance du 22 février 2018, approuvé une organisation du temps scolaire fixant la durée de la semaine à 4 jours à compter de septembre 2018 pour une durée de 3 ans.

Cette organisation, arrêtée par l'IA-DASEN et après avis du CDEN du 29 juin 2018 publiée au Recueil des Actes Administratifs n°56-2018-034 le 14 juillet 2018, arrivant à échéance à la rentrée prochaine, les Conseils d'Écoles ont récemment fait l'objet d'une nouvelle consultation.

A l'unanimité, ces derniers se sont positionnés pour le maintien de la semaine à 4 jours.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et suivants,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal du 06 avril 2021,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission « Vie » du 13 avril 2021,  
**Vu** les avis favorables des Conseils d'Écoles,  
**Vu** le présent rapport,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** le maintien de l'organisation de la semaine scolaire répartie sur 4 jours,
- ➔ **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, son représentant, à signer les documents relatifs à la demande du maintien à la semaine de 4 jours, dans le cadre d'une dérogation.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Première Adjointe,

**Michèle DOLLÉ**